

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_015 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Le président rappelle que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin assure le portage et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Pégère Barbat Cambalès ».

Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000.

Le coût total de l'animation a été évalué à 9 575,57 € HT pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Dépenses	Montant HT en €
Prestations de service	2500,00
Dépenses de rémunération	5 896,30
Frais de déplacements	294,82
Coûts indirects	884,45
TOTAL PROJET	9 575,57

Le président propose au conseil syndical de délibérer afin de solliciter un financement de la Région Occitanie à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Sur proposition du président, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE	RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 065-256501321-20230215-2023_015-DE	

- **DE SOLLICITER** un financement de la Région Occitanie à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 d'un montant de 9 575,57 € ;
- **D'AUTORISER** le président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 065-256501321-20230215-2023_015-DE